

## DECISION DU PRESIDENT

N°2023-307

### Attribution du marché 2023-10 – Acquisition de véhicules, motorisation classique d'occasion – 5 Lots

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1er Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023, CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à l'acquisition de véhicules, motorisation classique d'occasion, décomposé en 5 lots :

- Lot 1 "Véhicule de petit gabarit - motorisation électrique"
- Lot 2 "Véhicule de petit gabarit - motorisation essence" (tranche ferme + tranche optionnelle pour la reprise d'un véhicule)
- Lot 3 "Véhicule utilitaire - motorisation essence"
- Lot 4 "Véhicule utilitaire - motorisation essence"
- Lot 5 "Véhicule tout terrain - motorisation essence"

QUE le présent marché de fournitures courantes est inférieur à 215 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 14/05/2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- DIFATLANTIC (44210 PORNIC)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 103 128,50 € HT soit 124 561,63 € TTC, décomposé suivant (les montants tiennent compte de l'achat du véhicule et de prestations d'entretien) :

- Lot 1 : 27 478,43 € HT soit 33 571,36 € TTC
- Lot 2 : 11 515,60 € HT soit 14 275,16 € TTC (dont – 2 500 € de reprise d'un véhicule)
- Lot 3 : 20 236,93 € HT soit 24 193,16 € TTC
- Lot 4 : 20 236,93 € HT soit 24 193,16 € TTC
- Lot 5 : 23 660,61 € HT soit 28 328,79 € TTC

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200067346-20230712-2-AU

Acte mis en ligne 17-07-2023

Acte certifié exécutoire à Pornic, le

Réception par le Sous-Préfet : 12-07-2023

Publication le : 12-07-2023

Le Président,  
Jean-Michel BR

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Bernard MORILLEAU

